

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné à tous les intéressés que le règlement suivant adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2024, a été jugé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire le 3 février 2025 à la suite d'un examen de conformité en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chapitre a-19.1 :

RCM-60I-2024 : Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Ce règlement a pour objectif de remplacer le règlement RCM-60C-2015 en concordance avec le plan d'urbanisme durable en vigueur.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement sur le site Internet de la Cité au www.ville.dorval.qc.ca ou au bureau de la Direction des affaires juridiques et du greffe, 60, avenue Martin, Dorval, durant les heures de bureau.

Donné à Dorval, Québec, ce 5 février 2025.

(signé) Nathalie Hadida
Greffière